

Compte-rendu de la réunion de bureau LSA du vendredi 6 mars 2009 chez Francine Cathelain

En présence de :

Estelle Bault
Francine Cathelain
Valérie Chorens-lup
Catherine Coste
Sandra Di Pasquale
Christine Ferrer
Betty Greffet
Joëlle Hersant
Bénédicte Kermadec
Sylvie Koechlin
Aurore Moutier
Marie-Florence Roncayolo
Laurence Weisbrot
Karen Waks

Excusés :

Nathalie Alquier, Charles Jodoin-Keaton, Laurence Couturier, Maggie Perlado, Dominique Piat, Olivia Bruynoghe

Debriefing de l'AG 2009

Pour commencer, un petit point sur l'état de nos finances qui se portent plutôt bien.

44 adhérents ont réglé leurs cotisations sur les 64, il est prévu un délai de 2 mois après l'AG pour payer sa cotisation puis les membres qui ne se seront pas acquittés de leur cotisation seront retirés de la liste « Cris et chuchotements » et de la rubrique « Qui sommes-nous » sur le site.

Pour celles ou ceux qui pourraient avoir des difficultés financières, il faut s'adresser directement à Nathalie natalquier@noos.fr pour voir avec elle comment cela sera géré par l'association.

Betty est chargée de faire la relance d'après la liste des retardataires que Nathalie lui fournira.

Valérie envoie un mail général sur la liste « Cris » afin de rappeler que les infos pour l'adhésion (tarif, adresse, marche à suivre) et autres sont disponibles sur notre site www.lesscriptesassocies.org. Et une fois de plus pour rappeler de répondre aux mails perso sur les adresses perso et non sur la liste pour ne pas la saturer.

Nathalie nous fait part également dans son mail de cette bonne nouvelle :

« Sinon j'ai reçu hier le chèque de TSF pour un montant de 2086€ ce qui fait prendre beaucoup de poids à notre tirelire !!! Merci Laurence !!!! »

Laurence qui s'est occupée de la refonte des cahiers scripte dont 1€ par cahier est reversé à LSA.

CR de la réunion inter associations du 25 février 2009

Marie-Flo nous fait un compte-rendu de la réunion (cf CR qui est passé sur « Cris »).

Résumé des épisodes précédents : l'AFAR et l'AFR ne voulant plus être signataires de « l'analyse statistique de la transmission des savoir-faire dans le cinéma et l'audiovisuel », il avait été décidé que chaque association fournirait un texte d'1 à 2 pages sur la question. La majorité des associations ne veut pas mettre en annexe l'analyse.

LSA pense au contraire qu'il faut l'adjoindre en annexe ainsi que le texte intégral du questionnaire.

Il est aussi question de mettre l'analyse sur l'espace membre (qu'en est-il alors de la signature des associations qui ne sont pas d'accord avec la diffusion de cette analyse ?).

A la réunion il a été décidé qu'un comité de rédaction se réunira le lundi 23 mars pour rassembler l'ensemble des textes et rédiger une introduction. Le document sera alors diffusé par mail et par courrier (introduction - textes de référence : Manifeste, cadre légal du CNC - textes des associations).

Ce texte doit être envoyé aux producteurs, aux syndicats, aux écoles, au CNC, à la presse spécialisée.

Pour nous scriptes, se pose le problème des stagiaires conventionnés qui viennent de masters en universités et qui par conséquent n'ont pas de formation spécifique scripte. Il existe très peu de stagiaires conventionnés réellement « scriptes ».

Il est fait état de la politique des directeurs de prod de faire appel à des stagiaires « kleenex » qui sont utilisés tant qu'ils sont sous convention, et à qui on ne donne pas la chance de devenir assistants payés.

Marie-Flo nous fait part de la décision de LMA de faire une table ronde sur la question qui se tiendrait au Forum des Images en juin. On se pose la question de savoir si LSA ne se joindrait pas à eux.

En conclusion, Marie-Florence se propose de suivre tout cela auprès de l'inter-associations.

Cartes Professionnelles CNC

Joëlle fait un petit résumé sur la situation (cf mail sur « Cris ») à savoir que dans un premier temps le CNC (M. Lameyre) lui avait dit qu'il ne délivrait plus de cartes professionnelles, elle a ensuite appris qu'en réalité il continuait à donner les 2^{ème} dérogations ou les cartes après 3^{ème} dérogation, mais plus de première dérogation.

Il existe toujours le système de points en fonction du nombre de cartes pour les dossiers d'agrément qui permettent le financement des films.

Joëlle va envoyer un mail à Denis Gravouil au SNTR-CGT, et au SNTPT pour relancer les deux syndicats sur cette question.

Joëlle veut faire une recherche sur l'histoire des cartes professionnelles. Elle a à ce propos rencontré une scripte à la retraite qui va l'aider.

Cela doit être débattu en sein de l'inter-association (cf CR Marie-Flo du 25 février).

LSA doit donc mettre cette question dans les dossiers à venir pour prendre position.

Lancer un atelier après le dossier « Formation » et le dossier « Charte » ;

Convention collective cinéma

Marie-Florence nous fait le compte-rendu de cette réunion organisée par le syndicat SNTR CGT.

Etait présents à cette réunion des membres des associations suivantes : LMA, LSA, AFAR, AFSI, AFR et Claude Garnier, chef opérateur qui ne représentait pas officiellement l'AFC, dont elle est membre, mais se proposait de relayer ce qui se dirait à la réunion auprès de l'association des chefs opérateurs.

La réunion proposée par le SNTR CGT avait pour but de sensibiliser les associations aux discussions en cours sur la convention collective du cinéma.

La convention collective du cinéma a été remise en cause par les syndicats de producteurs en 2007 et le projet avait été abandonné à la suite d'un ample mouvement de grève. Aujourd'hui c'est encore cette ancienne convention collective non-étendue (c'est-à-dire pas appliquée par tous les producteurs) qui est encore le texte de référence. L'application de ce texte est sans cesse reconduite puisque aucune autre proposition officielle n'a encore vu le jour.

Le syndicat SNTR CGT propose aujourd'hui de continuer la réflexion sur ce sujet. Le SNTR CGT, avec le soutien du SNTPT, veut inciter les associations à sensibiliser leurs membres et plus largement tous les salariés de la branche cinéma à prendre part aux débats sur la nouvelle convention collective.

Selon les syndicats, la convention doit être finalisée au plus tard dans les deux ans et ils incitent fortement les salariés concernés à se mobiliser et à participer aux débats car avec ou sans eux cette convention se fera quand même.

La redéfinition du texte tourne essentiellement autour des salaires.

Un point essentiel que défendent les associations présentes à cette réunion est que toute heure travaillée doit être payée. Toute fois deux courants se précisent au cours des débats. Un courant soutient le système actuel de comptabilisation des heures effectives de travail et un autre courant propose de définir un forfait pour chaque profession.

Bénédicte réagit et demande à Marie-Florence de donner quelques précisions. En effet, la notion de forfait est tendancieuse et peut être mal interprétée. Marie-Florence précise que l'idée de ce forfait, exprimé lors de la réunion, comprendrait toutes les heures de tournage ainsi que la prépa. Alors pourquoi appeler cela un forfait ? L'idée est qu'une fois ce forfait défini par la convention, avec tous les détails des heures effectuées définis pour chaque poste, il ne serait plus alors question de le rediscuter. C'est une manière de mettre fin à ces longues négociations avec les directeurs de prod à chaque nouveau contrat. Nous convenons quand même que l'utilisation du terme forfait reste trop ambigu.

Lors de cette réunion, le SNTR CGT lance même l'idée de faire circuler sur les tournages une feuille de pointage (heure d'arrivée/heure de départ).

Certaines d'entre nous réagissent en disant qu'elles imaginent bien que cette charge pourrait nous incomber. Bénédicte relève avec humour qu'au contraire ça sera l'occasion de créer un nouveau poste.

Ce compte rendu établi, nous réagissons dans une conversation à bâtons rompus. Nous parlons plus généralement des conditions de production très inégales entre longs métrages bien financés et ceux des petites boîtes de production qui se battent pour faire exister des projets. En d'autres termes on se demande si les productions, elles mêmes, ont réfléchi au mode de fonctionnement du financement des films, entre les grosses productions qui ne font que gérer un portefeuille de Sofica et autres aides, et les petites maisons de production qui peinent à trouver des financements.

Joëlle relève que même les petites maisons de production qui ont des difficultés à monter des films et qui souvent nous demandent de faire des efforts sur nos salaires, réussissent quand même au bout d'un certain temps à avoir une certaine réserve financière avec leur catalogue. Et que lors de la vente de ce catalogue la plus value est souvent conséquente mais que les bénéfices ne sont alors pas redistribués à tous ces salariés qui au fur et à mesure des années ont contribué à la constitution du catalogue.

Sylvie se demande s'il ne faut pas profiter de ces débats pour définir un vrai cadre légal pour les contrats de participation.

Bénédicte réagit en se demandant s'il est raisonnable de construire une carrière, une vie professionnelle viable avec ce genre de pari et de salaires hasardeux ?

LMA avait proposé il y a quelques temps maintenant de créer un fond de soutien pour la garantie des salaires des techniciens et ouvriers. Apparemment cette proposition est restée lettre morte.

Bénédicte rappelle que notre salaire a peu évolué ces dernières années et a même baissé (notre place dans la grille a régressé). On soulève aussi le problème de l'ancienneté et de l'expérience qui sont rarement pris en compte. Comment valoriser notre expérience ?

En conclusion Bénédicte se demande pourquoi les syndicats essaient de nouveau de nous mobiliser sur cette question de la convention collective alors qu'en 2007 nous étions nombreux à avoir participé à la grève et que les syndicats de salariés eux-mêmes ont interrompu notre mouvement en s'attachant à garder la convention collective existante. Il existe aussi le sentiment que les syndicats essaient de ne pas se diviser sur la question, qu'ils essaient de faire front commun mais cette entente ne serait-elle pas faite sur trop de concessions ? Au nom de cet accord et entente, les deux syndicats semblent moins se bagarrer pour nos intérêts et les salaires ne deviendraient-ils pas la variable d'ajustement pour la bonne entente entre les deux syndicats ? Les syndicats chercheraient-ils à nous faire comprendre qu'il faudra céder et accepter des baisses de salaires ou des modifications importantes dans nos conditions de travail ?

A la fin mars est prévue une autre réunion entre les syndicats et les associations à propos de la convention collective. D'ici là nous n'aurons malheureusement pas le temps de faire une nouvelle réunion de bureau, mais nous nous demandons sous quelle forme et dans quel cadre organiser notre réflexion et formuler nos demandes ? Nous remarquons aussi que la profession reste assez généralement individualiste et que cet élément empêche souvent toute concertation et mobilisation collective.

Formation

Faut-il octroyer un label LSA aux organismes formateurs ? Finalement la question reste en suspend. Mais nous nous accordons sur le fait que des scriptes membres de l'association pourraient demander à ce qu'apparaisse dans les fascicules et programmes de formation le sigle LSA avec leur nom quand elles participent à une formation.

FEMIS

Une délégation de LSA avait été reçue par Carole Desbarras à la Femis pour organiser une rencontre avec les élèves du département scripte de l'école. La Femis n'était pas contre le fait que nous puissions en tant qu'association venir sensibiliser les étudiants aux réalités de notre métier, évoquer les échanges avec les productions et leur parler du cadre légal de l'utilisation des stagiaires conventionnés. Mais depuis, pas de nouvelles et il semblerait qu'il existe un mal entendu avec Zoé Zurstrassen qui s'occupe du département scripte à la Femis et qui n'avait pas été conviée à cette réunion. Sylvie se propose de recontacter Zoé personnellement pour dissiper ce mal entendu.

ALTERMEDIA

L'intitulé de la formation de scripte que dispense Altermédia nous semble trop vague et abusif. Malgré nos nombreuses tentatives auprès de cet organisme formateur rien ne change. Faut-il alors alerter le conseil général qui finance en grande partie cet organisme ? Cette démarche demande une attention toute particulière et la récolte de témoignages d'élèves scriptes qui se seraient sentis trompés sur la formation dispensée reste difficile. Serons-nous capables de rassembler toutes ces expériences et de monter un dossier ? (Christine connaît une monteuse qui serait prête à témoigner). Francine se propose de faire un point sur cet organisme et de sensibiliser les autres associations dont certains membres participent en tant qu'intervenants aux formations d'Altermédia.

Protocole préparation

Francine a rédigé un premier jet de ce dossier et il faut maintenant le finaliser. Un mini-groupe de travail composé de Francine, Estelle, Sylvie et Valérie va s'en occuper dans les jours à venir.

Se pose maintenant la question de savoir comment utiliser ce document, il est proposé de le mettre en accès libre sur le site de la même manière que le cadre juridique du CNC ou le Manifeste pour que l'on puisse envoyer les gens (directeurs de prod !!!) le consulter.

Il restera à lui trouver une place précise sur le site.

Actualisation du site

Rendez-vous est pris entre Charles et Karen (nouveaux relais web), pour ce dossier, le dimanche 22 mars. Olivia voulait y participer aussi. Karen fait la relance.

Dossier charte

Ce dossier est à terminer pour qu'on puisse l'inclure dans notre plaquette qu'il faut faire réimprimer cette année.

Betty fait un mail à ceux qui se sont inscrits pour cet atelier et proposera une date, pour ensuite la diffuser sur la liste si d'autres membres veulent se joindre au groupe.

Visite BIFI

Cette visite organisée par Sylvie aura lieu le mardi 17 mars à 9H30, mais il y aura possibilité d'une seconde date pour ceux et celles qui n'auront pas pu venir, un samedi fin mai peut-être.

Expo photo

Ce dossier fait l'objet d'un groupe de travail.

Dossier antigaspi

Isabelle Delacroix-Ducousset qui est à l'origine de cette initiative a rédigé un mémo qui a été envoyé au bureau et que l'on va faire passer sur la liste pour que ceux qui ont des idées puissent les soumettre au bureau qui finalisera ce document à la prochaine réunion et l'enverra ensuite à l'inter associations ;

Doit-on aussi mettre ce document sur le site ?

Atelier méthodes anglo-saxonnes

Cet atelier sera animé par Charles (et d'autres si elles en ont l'expérience ?), la date reste à déterminer.

Election du Bureau 2009

Nous passons ensuite à l'élection du bureau. Il y a d'abord une discussion sur l'intitulé des fonctions sachant que le bureau est passé cette année de 12 à 14 membres. On crée donc deux nouveaux intitulés qui sont « Animation intérieure » qui aura en charge la vie au sein de l'association, la gestion des ateliers... et « Relations extérieures » qui feront le lien avec les institutions, les syndicats, les écoles, les autres associations...

Voilà donc la nouvelle composition du bureau :

Co-présidentes : Laurence Couturier et Marie-Florence Roncayolo

Trésorières : Nathalie Alquier et Dominique Piat

Secrétaires : Betty Greffet et Aurore Moutier

Relais-Web : Charles Jodoin-Keaton et Karen Waks

"Animation intérieure" : Bénédicte Kermadec et Maggie Perlado

"Relations extérieures" : Joëlle Hersant et Valérie Chorenslup

"Forces polyvalentes" : Francine Cathelain et Olivia Bruynoghe

Bienvenue donc Marie-Florence notre nouvelle co-présidente et encore un grand merci à Bénédicte, qui termine ses quatre années de co-présidence.

Divers

Il faut mettre à jour sur notre site les liens avec les autres associations.

La question est posée à propos de MIAA, il a été décidé que notre logo peut figurer sur leur site. A ce propos est-ce que notre logo leur est bien parvenu avec notre courrier puisque apparemment il ne figure pas encore sur leur site (Valérie voit avec Laurence).

Nous passons ensuite la parole à Sandra qui a « déchaîné les passions » sur notre liste avec sa question : «Quels scriptes en manque de travail sont prêts à refaire l'assistant ou des 2èmes caméras?»

Débat sur la régression d'une scripte au poste d'assistante et les problèmes que cela implique.

Comment revendiquer un salaire décent en tant que titulaire quand on a accepté de redevenir assistante ? C'est un problème de crédibilité auprès des productions. Nous craignons aussi que cette option pour palier à un problème de chômage momentané ne puisse créer un précédent. Les productions ne seraient-elles pas alors tentées de prendre ces nouvelles assistantes très bien formées puisque déjà scriptes et de ne plus utiliser que ce genre de contrat ? Pourquoi prendre une scripte puisqu'on peut prendre une assistante qui a les mêmes compétences mais coûte beaucoup moins cher ? Les productions ne risquent-elles pas de s'engouffrer dans la brèche ?

La plupart d'entre nous sont d'accord pour dire que ce n'est pas le rôle de l'association de cautionner ce genre de pratique mais que chacune de nous à titre individuel reste libre de ses choix.

Par ailleurs on précise que LSA n'oblige aucun de ses membres à ne recommander et soutenir que les membres de l'association. Notre association ne fonctionne pas selon des règles de cooptation comme certaines grandes écoles par exemple.

Il est dit aussi que le but de l'association dès le départ n'était en aucun cas de créer une bourse au travail et qu'il n'est pas question que chacun y indique ses disponibilités. C'est à dire qu'il n'existera jamais sur le site LSA une rubrique sur les disponibilités de chacun des membres comme le font d'autres associations, en revanche LSA ne s'oppose nullement à ce que les membres parlent, échangent et cherchent des solutions à leur problème de chômage sur la liste "cris". LSA reste sensible à ce problème et solidaire avec les scriptes concernés et nous invitons ces scriptes à rester au sein de l'association pour garder un contact avec le métier avant de rebondir sur un prochain projet.

Pour conclure cette réunion, Bénédicte nous fait part d'un article paru dans le nouveau bimensuel "SCÉNARISTES". Elle a été interviewée par le magazine qui présente la scripte comme la "Gardienne du scénario". Nous vous invitons à lire cet article.

Merci à Francine de nous avoir accueilli pour cette réunion.

La prochaine réunion de bureau se tiendra le VENDREDI 27 MARS A 20H.....

AUORE SE PROPOSE D'ACCUEILLIR TOUT LE MONDE CHEZ ELLE POUR LA PROCHAINE RÉUNION.

MAIS DATE ET LIEU RESTENT A CONFIRMER

ce compte rendu a été rédigé par Aurore Moutier et Estelle Bault.